

est chef du service hydrographique. Il est dans le ministère depuis le mois de mai 1884 et son traitement est de \$2,250. Nous portons le traitement de ce très habile employé à \$2,600. J'ajouterai qu'il m'a été impossible jusqu'ici de trouver un employé capable de prendre charge d'une partie du service des relevés hydrographiques dans l'océan Pacifique. Il n'y a pas d'officiers compétents de ce genre en Canada. Il y en a en Angleterre, mais nous ne pouvons pas en trouver pour diriger cette division avec un traitement de \$2,200. Ainsi, en accordant à M. Stewart \$2,600, nous ne faisons pas d'extravagance. M. Fraser est gradué du collège Royal militaire et est assistant de l'ingénieur en chef. Il est dans le ministère depuis le mois septembre 1889. Son salaire est de \$2,300. M. J. F. Fraser est l'ingénieur chargé des aides à la navigation et commissaire des phares. Ces deux fonctionnaires ayant la même responsabilité auront la même augmentation.

M. FOSTER : Je veux bien que nous dépêchions ce soir, ces crédits du gouvernement civil, mais avant de commencer, à cette heure avancée de la session, de faire une critique sérieuse d'une dépense de \$13,000,000 à \$14,000,000, il y aura quelque chose à dire, et je ne veux pas avoir à le dire ce soir. Que le Gouvernement fasse voter les petits crédits ou ceux du Gouvernement civil, et je m'efforcerai de l'aider, le plus possible. C'est presque un outrage de nous présenter, à cette heure avancée de la session, un budget supplémentaire de 13,000,000. Nous avons été obligés, comme opposition, de subir, bon gré, mal gré cet état de choses. Il n'y a que deux choses à faire. Ou ces crédits supplémentaires doivent nous être soumis à une époque où nous pouvons en faire une étude sérieuse, c'est-à-dire plus à bonne heure dans la session, ou nous devons les discuter dans un moment comme celui-ci, alors qu'il nous reste à peine le temps d'en faire une étude même superficielle—ce qui n'est pas juste pour l'opposition. Le Gouvernement nous a promis plus d'une fois d'y apporter remède, mais les retards s'accroissent de plus en plus. Vous voulez proroger la semaine prochaine et vous faire voter un budget supplémentaire de \$14,000,000, sans compter la législation qui reste. N'y a-t-il pas eu une heure, depuis environ trois mois, où le ministre de la Milice aurait pu déposer les plans de la réorganisation de sa milice et les demandes de crédits inhérents à cette réforme, afin de nous permettre d'en faire la discussion lorsque cette Chambre serait au moins dans un état normal relatif. Il a préféré en agir autrement. Il s'est absenté et n'a porté que peu d'intérêt à la besogne de la Chambre. Aujourd'hui, deux ou trois jours avant la fin de la session, il se présente avec une réforme radicale de la milice qui entraînera un surplus de dépenses de

\$3,000,000 par année. Cette importante question et bien d'autres encore sont intentionnellement réservées pour les deux ou trois des derniers jours caniculaires de la session. Ce n'est vraiment pas raisonnable ; ce n'est ni juste ni dans l'intérêt des affaires bien entendues. Je crois que le Gouvernement devrait opérer une volte face sous ce rapport et nous donner sa parole que la chose ne se répétera plus. Nous devons, néanmoins, passer à la discussion de ce sujet. Loisible au ministre de la provoquer ce soir. Mais s'il le préfère, nous pouvons discuter les crédits les moins importants et faire rapport de notre délibération, puis nous attaquerons, lundi, les crédits du ministère de la Milice.

M. FIELDING : Je ne vois pas qu'il y ait rien d'outrageant dans ces procédures. Je crois que nous pouvons supporter la comparaison avec le passé de l'honorable député (M. Foster) lui-même, sous le rapport de la promptitude à déposer le budget supplémentaire.

S'il y avait quelque avantage à gagner à soulever une discussion de ce genre, je pourrais prouver que l'honorable député n'est pas en position de nous donner des conseils gratuits sur ce sujet. Je ne m'en sens pas les dispositions, cependant, et les conditions atmosphériques ne s'y prêtent pas. J'accepte la recommandation de l'honorable député. Nous aurons tout le temps voulu pour discuter ces crédits. Dans l'intervalle, nous discuterons les crédits du service civil et autres d'importance moindre. Les crédits qu'il a mentionnés sont réservés jusqu'à la prochaine séance de la Chambre.

Frais de gestion—bureau du sous-receveur général—

Toronto, somme supplémentaire, \$500; Halifax, somme supplémentaire, \$600; Saint-Jean, somme supplémentaire, \$700; Charlottetown, somme supplémentaire, \$500; Winnipeg, somme supplémentaire, \$1,050; Victoria, somme supplémentaire, \$700; Impression des billets du Canada, somme supplémentaire, \$20,000; émission et rachat des billets du Canada, somme supplémentaire, \$5,000.

M. FIELDING : Les crédits pour les bureaux du sous-receveur général sont demandés, non pas tant pour en faire connaître à présent la répartition nécessaire, que pour permettre au ministère de reviser la liste des salaires et d'accorder des augmentations modérées aux copistes. Ainsi, je préfère ne pas nommer les fonctionnaires auxquels il est proposé d'accorder une augmentation—quoique j'aie leurs noms par devers moi—car je désire les revoir encore une fois. Ces commis font un travail sérieux et responsable et ne sont pas trop bien rémunérés.

M. FOSTER : Il y a dans chaque bureau un certain nombre de fonctionnaires dont on se propose d'augmenter le traitement. Combien environ dans chaque bureau ?

M. PREFONTAINE.